



N° 31/2022

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le 11/10/2022

ID : 011-211103973-20221010-31_22-DE

FOLIO 159

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE SIX OCTOBRE, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis salle Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément à l'article L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2022

PRÉSENTS : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. GARINO. SENTENAC. LAROCHE. OLLAGNIER. LANGLOIS. MAYNARD. SAINT-ANDRÉ, Adjoints.

MMES. MM. CASTANS.GRAVES. QUESNEL. DE PRADO. LAFON. LASGOUZES. MITAIS. GALY. PEIX. SANCHEZ. NICOLAÏ. VIC. PANERO. DENAT.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. CARBONNEL

MME JOURDA

MME DIEDRICH

M. PIEDRA

MME BILLECI

PROCURATIONS :

M.CARBONNEL à MME GARINO

MME JOURDA à M. MÉNASSI

MME DIEDRICH à MME PEIX

M. PIEDRA à M. SANCHEZ

MME BILLECI à MME MITAIS

Madame Odile MITAIS a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1617-5 ;

VU le courrier du 5 juillet 2022 de M. Alain QUINTANE, chef du service de gestion comptable de Carcassonne Agglomération, sollicitant l'allocation en non-valeur de titres, cotes ou produits pour un montant s'élevant à la somme totale de 953,14 € ;

CONSIDÉRANT que les sommes non recouvrées correspondent à des dettes qui ne pourront être honorées ; que la liste détaillée fournie en annexe du courrier susvisé n'appelle aucune observation ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	22
Nombre de suffrages exprimés :	27
Vote :	
Pour	27
Contre	00
Abstentions	00

APPROUVE l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par le comptable public à hauteur de 953,14 € ;

AUTORISE l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par le comptable public à hauteur de 953,14 € ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
sa publication le :
et de sa transmission en Préfecture le :

Éric MÉNASSI
Maire de TRÈBES



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 011-211103973-20221010-31_22-DE



FINANCES PUBLIQUES

08 AOÛT 2022
Mairie de Trèbes
Comptable Public

SGC DE CARCASSONNE
90 Avenue Pierre Semard- CS 10045
11890 Carcassonne Cedex 9

☎ 04 68 10 21 67
☎ 04 34 42 70 30

Collectivité : Commune de Trèbes
Exercice : 2022

TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Le Comptable soussigné, expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur les états ci-après en raison des motifs énoncés dans la dernière colonne.

Il demande, en conséquence, l'allocation en non valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes

	Sommes non recouvrées
Titres	953,14€
Totaux	953,14€

A Carcassonne le 5 juillet 2022
Le Comptable Public

SGC de CARCASSONNE
90 Avenue Pierre Semard
CS 10045
11890 CARCASSONNE Cedex 9
email : impots.gouv.fr

A....., le.....
L'ordonnateur

Numéro de la liste à reporter lors de la saisie du mandat dans la zone correspondante :
5491910131

EDITION HELIOS
 Présentation en non valeurs
 arrêtée à la date du 05/07/2022
 011013 SGC CARCASSONNE
 23002 - COMMUNE DE TREBES -

Exercice 2022
 Numéro de la liste 5491910131
 13 pièces présentes pour un total de

953,14

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2017 T-334		AVCU	33,75	Poursuite sans effet
2017 T-500		BENKRIFA Fathia	14,09	Combinaison infructueuse d actes Poursuite sans effet
2017 T-501		BENKRIFA Fathia	72,8	Poursuite sans effet
2017 T-502		BENKRIFA Fathia	72,8	Combinaison infructueuse d actes Poursuite sans effet
2017 T-503		BENKRIFA Fathia	61,6	Poursuite sans effet
2017 T-19		BONAFOS Jordi	230,8	Combinaison infructueuse d actes Poursuite sans effet
2017 T-343		BRISE DES DUNES	29,4	Combinaison infructueuse d actes Poursuite sans effet
2017 T-358		CONSTRUCTION CASALS	62,4	Combinaison infructueuse d actes Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017 T-374		INSTITUT ALEXANDRA	67,5	Poursuite sans effet
2017 T-379		LA POSTE DAST LANGUED	87,6	Combinaison infructueuse d actes Poursuite sans effet

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
 Reçu en préfecture le 11/10/2022
 Publié le 11/10/2022
 ID : 011-211103973-20221010-31_22-DE

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le 11/10/2022

ID : 011-211103973-20221010-31_22-DE

Anv 2022- Commune de Trèbes

2017 T-385	LAVERIE PONT D AUDE	52,65 Poursuite sans effet
2017 T-416	MOBI ESPACE	Combinaison infructueuse d actes 147,75 Poursuite sans effet
2018 T-191	PF CATHARE	Combinaison infructueuse d actes 20 Poursuite sans effet
	TOTAL	953,14